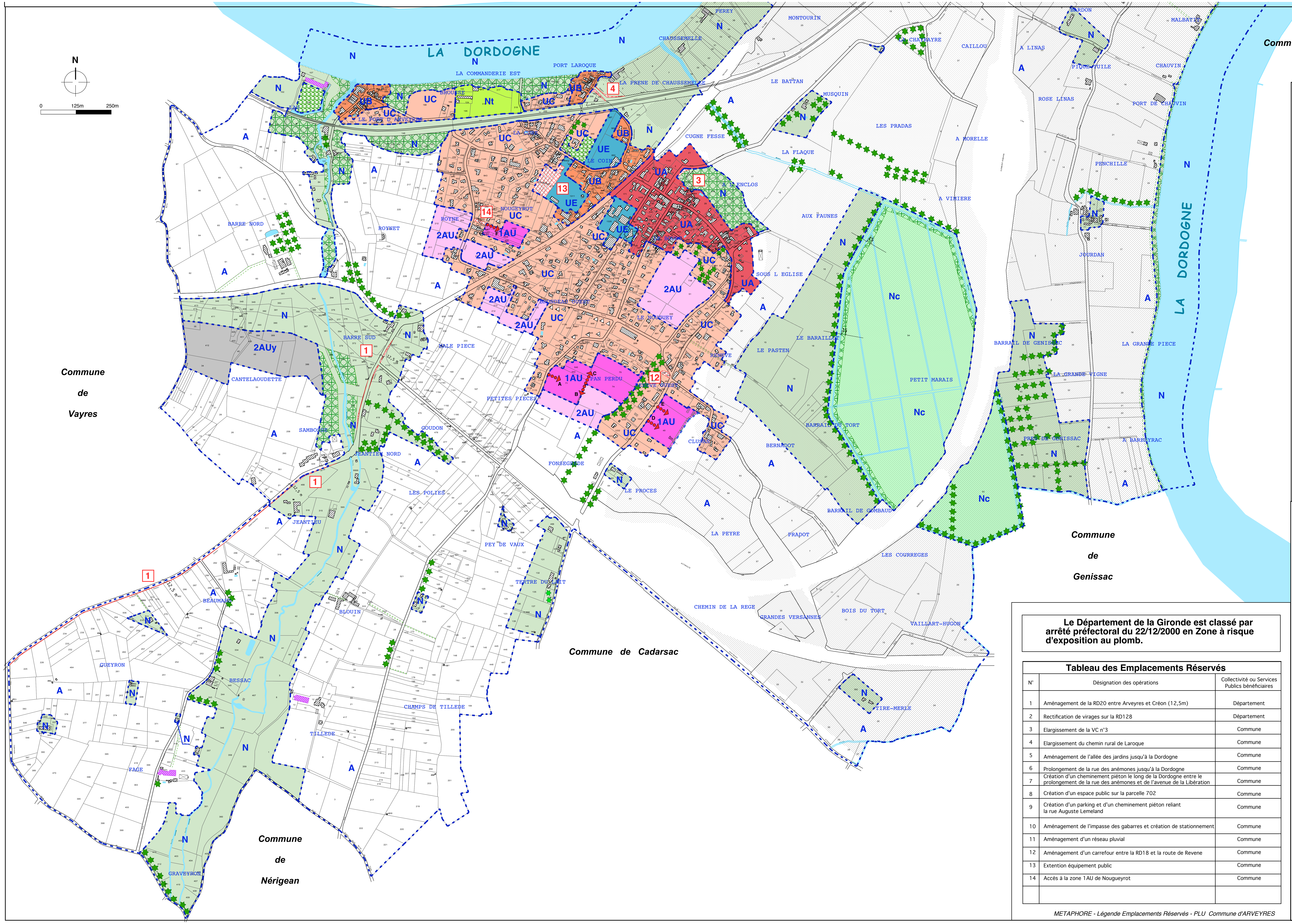
N
0
125m
250m
LA DORDOGNE
Commune de Libourne
Commune de Vayres
Commune de Cadarsac
Commune de Nérigean
Commune de Genissac
LA COMMANDERIE EST
PORT LAROQUE
CHAUSSEMELLE
PEREY
LA PRENE DE CHAUSSEMELLE
BROUSSE
LE PORT D'ARVEYRES
LAU
LA CURE
LE COIN
NOUGEYROT
ROYNE
ROYNET
BARRE NORD
BARRE SUD
CANTELAOUDETTE
SAMBOSSE
JEANTIEU NORD
JEANTIEU
GOUDON
MALE PIECE
PETITES PIECES
LES POLIES
BRONDEAU OUEST
LE BOURG
LE NOUGUEY
PAN PERDU
RENEVE
RENEVE OUEST
CLUSAN
FONSEGREDE
LE PROCES
LA PEYRE
PRADOT
BERNADOT
SOUS L EGLISE
A L ENCLOS
CUGNE FESSE
LA FLAQUE
MUSQUIN
LE BATTAN
MONTOURIN
LA CHAYRAYRE
CAILLOU
LES PRADAS
A MORELLE
A VIMIERE
AUX FAUNES
LE BARAILLOT
LE PASTEN
BARRAIL DU TORT
PETIT MARAIS
BARRAIL DE GOMBAUD
LES COURREGES
BOIS DU TORT
VAILLART-HUGON
GRANDES VERSANNES
CHEMIN DE LA REGE
TIRE-MERLE
BARDON
MALBATIT
A LINAS
PIQUE-TUILE
ROSE LINAS
CHAUVIN
PORT DE CHAUVIN
PENCHILLE
JOURDAN
BARRAIL DE GENISSAC
LA GRANDE PIECE
LA GRANDE VIGNE
PRES DE GENISSAC
A BARBEYRAC
PEY DE VAUX
TERTRE DU LAIT
BEAUMARD
BLOUIN
GUEYRON
BESSAC
CHAMPS DE TILLEDE
TILLEDE
FAGE
GRAVEYRON
UA
UB
UC
UE
Nt
1AU
2AU
2AUy
N
Nc
A
1
3
4
12
13
14
12,5 m
5m
A
B
C
D
E
F

LEGENDE

ZONAGE

UA	Zone
Nc	Secteur de zone

ZONES URBAINES : Zone "U"
ZONES A URBANISER : Zone "AU"
ZONES NATURELLES : Zone "N"
ZONES AGRICOLES : Zone "A"

AUTRES INDICATIONS :

1 ▨	Emplacement Réservé
▨	Espace Boisé Classé à conserver au à créer article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
▨	Plantations à réaliser
▨	Eléments bâtis à protéger article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
▨	Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1° du Code de l'Urbanisme
▨	Entités boisées à protéger article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
★★★	Alignement d'arbres remarquable à protéger article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
★	Arbre remarquable à conserver article L. 123 -1-7 du Code de l'Urbanisme
A ▲●●●	Point de passage obligé
▒	Zone potentiellement soumise à risque où les dispositions prévues par le P.P.R. s'appliquent.
◁	Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre

METAPHORE - Légende Plan de zonage PLU d''ARVEYRES

Le Département de la Gironde est classé par arrêté préfectoral du 22/12/2000 en Zone à risque d'exposition au plomb.

Tableau des Emplacements Réservés

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Aménagement de la RD20 entre Arveyres et Créon (12,5m)	Département
2	Rectification de virages sur la RD128	Département
3	Elargissement de la VC n°3	Commune
4	Elargissement du chemin rural de Laroque	Commune
5	Aménagement de l'allée des jardins jusqu'à la Dordogne	Commune
6	Prolongement de la rue des anémones jusqu'à la Dordogne	Commune
7	Création d'un cheminement piéton le long de la Dordogne entre le prolongement de la rue des anémones et de l'avenue de la Libération	Commune
8	Création d'un espace public sur la parcelle 702	Commune
9	Création d'un parking et d'un cheminement piéton reliant la rue Auguste Lemeland	Commune
10	Aménagement de l'impasse des gabarres et création de stationnement	Commune
11	Aménagement d'un réseau pluvial	Commune
12	Aménagement d'un carrefour entre la RD18 et la route de Revene	Commune
13	Extention équipement public	Commune
14	Accés à la zone 1AU de Nougueyrot	Commune

METAPHORE - Légende Emplacements Réservés - PLU Commune d'ARVEYRES

COMMUNE D'ARVEYRES

1ère MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2.2 - PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000ème

ARVEYRES
Planche Sud

PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 02/11/2007 au 02/12/2007

P.L.U. modifié par délibération du Conseil Municipal du :

Architectes D.P.L.G.
Urbanistes D.E.S.S.
Paysagistes D.P.L.G.

38, quai de Bacalan
33300 BORDEAUX
Tél. : 05 56 29 10 70
Fax : 05 56 43 22 81
E-mail : mtph@agencemetaphore.fr

METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE

Affaire n° 01-39